

Tereos France	CONDUITE SPECIFIQUE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL GRAVE		Procédure
Date : 01/10/2015	Version : 1	S – P – GPE – 022	Page 1/2
Sites : TOUS SITES			
Filières : SUCRERIE – CONDITIONNEMENT – ALCOOLS – SUCRES TRANSFORMES			

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure a pour objet de décrire les règles de communication à suivre en cas de survenance d'un accident industriel sérieux et les responsabilités des acteurs principaux dans le but de partager l'information au plus vite et que tous les sites de Tereos France en tirent une expérience immédiate.

Cette procédure s'applique aux accidents industriels avec blessures graves de toute personne présente sur le site et/ou avec dommages matériels significatifs (explosion, incendie, etc...).

2. RESPONSABILITES

Sont impliqués dans le processus :

- Le Directeur Général de Tereos France
- Le Directeur Industriel
- Les Directeurs d'établissements
- Le Directeur QSE
- Le Directeur de la Communication groupe
- Le Responsable Communication de Tereos France
- Le Directeur des Ressources Humaines de Tereos France

3. DOCUMENTS ASSOCIES

Manuel de gestion de crise de Tereos (groupe).

4. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- **Accident grave/sérieux** : accident dont les blessures nécessitent le transport en urgence d'une ou plusieurs personnes présentes sur le site dans un centre de soin avec interventions immédiates d'une équipe médicale.

Liste des paragraphes modifiés par rapport à l'ancienne version

Création de la procédure

Validé par :	Directeur Général Tereos France	O. LEDUCQ
	Directeur Qualité Sécurité Environnement	P. BABOUX

Tereos France	CONDUITE SPECIFIQUE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL GRAVE		Procédure
Date : 01/10/2015	Version : 1	S – P – GPE – 022	Page 2/2
Sites : TOUS SITES			
Filières : SUCRERIE – CONDITIONNEMENT – ALCOOLS – SUCRES TRANSFORMES			

5. ACTIONS A MENER

5.1. INFORMATIONS IMMEDIATES

- Le Directeur d'Etablissement concerné informe le Directeur Industriel.
- Le Directeur Industriel informe le Directeur Général Tereos France, le Directeur des Risques Groupe et le Directeur QSE.
- Le Directeur Général Tereos France et le Directeur des Risques Groupe décident de la mise en place, ou non, d'une cellule de crise, en fonction des critères définis dans le *Manuel de Gestion de crise de Tereos*.

5.2. DEPLACEMENT SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

Le Directeur Industriel et le Directeur QSE se déplacent le plus rapidement possible sur le lieu de l'accident.

Le Directeur Industriel délègue à son suppléant le pilotage de la "cellule de crise industrielle", pendant la durée du déplacement, en cas de déclenchement de la cellule de crise.

Le Directeur Général Tereos France se rend sur site sous 24 heures après première analyse des événements par le Directeur Industriel et le Directeur QSE.

5.3. COMMUNICATION INTERNE & EXTERNE

1. Le Directeur d'Etablissement procède à un recueil des faits (nature de l'événement, nombre de blessés) et des premières mesures prises (mise en place d'un périmètre de sécurité, organisation des secours internes, appel des secours externes). Il doit s'assurer de la tenue d'un chronogramme, conformément au Manuel de Gestion de crise.
2. Le Responsable Communication Tereos France, chargé de la communication "médias" au sein de la cellule de crise, prépare les messages clés et les propose pour validation au Directeur de la Communication, au Directeur Général Tereos France et au Directeur Industriel.
3. Le Directeur Général Tereos France informe le Comité de Direction de Tereos France et de Tereos.
4. Le Directeur Général Tereos France donne les éléments d'information au Directeur de la Communication Groupe pour préparer une note d'information à destination du Top 100.
5. Le Directeur QSE émet un flash sécurité à destination de tous les établissements de Tereos France.

5.4. GESTION DES RELATIONS AVEC LES MEDIAS

- Le Responsable Communication Tereos France assure le lien avec les journalistes.
- Le Directeur d'Etablissement répond aux interviews et reportages avec l'aide du Responsable de la Communication Tereos France.

5.5. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La prise en charge des blessés est bien évidemment prioritaire mais il faut également s'occuper des témoins qui peuvent avoir besoin d'un soutien psychologique.

Le Directeur d'Etablissement fait appel à la société "Pros-Consulte", via le Directeur des Ressources Humaines de Tereos France qui dépêchera sur place une équipe de psychologues qui apporteront un soutien psychologique aux témoins ou collègues proches des blessés.